



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Jean-Claude DRIANT

M. Christian TUTIN

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

M. Philippe THIARD

Mme Isabelle COLL

M. Arnaud THAUVRON

M. Christian CUESTA

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Marie-Agnès DESPRÈS

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Maëly CANTUEL

Mme Cécilia KOCH

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE)

M. Patrick CEGIELSKI (procuration donnée à Mme Caroline OLLIVIER-YANIV)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA (procuration donnée à Mme Marie-Agnès DESPRÈS à 12 heures 50)

Collège dit « des usagers » :

M. François-Antoine CASCIANI (procuration donnée à Mme Maëly CANTUEL)

M. Annaël LOMBE (procuration donnée à Mme Cécilia KOCH)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc GOGNY (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Laëticia KRUSZYNSKA (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Jeannick LE LAGADEC (procuration donnée à M. Julien GIRAL)

M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Jean-François ONETO (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

M. Pierre SERNE (procuration donnée à M. Jean-Claude DRIANT)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 Congrès 2000, Sténotypie
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil (représentée par Madame Suzanne AKKARI)
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 Mme Anne-Lise HUMAIN-LAMOURÉ, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines
 M. Joan LE GOFF, Directeur de l'UFR Sciences Économiques et de Gestion
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

Invités exceptionnels

M. Didier GEIGER, Président de la Commission des Statuts

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :Collège dit « des usagers » :*Titulaires*

M. Vincent VIVIANI

Suppléants

M. Yoro FALL

Mme Éléa GAILLARD

M. Nourad MAECHA

M. Alexandre MARQUET

Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :*Suppléants*

Mme Brigitte JEANVOINE

Mme Geneviève SERT

M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP

M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS

M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU

Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS

M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques

Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus

M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel du projet Nouvelle Université

M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine

Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services adjointe formation et accompagnement de l'étudiant

M. Romain GHERARDI, Assesseur à la Commission de la Recherche-Biomédecine

M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit

M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
 M. Thomas KHABOU, Vice-président Étudiant
 Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie Universitaire
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales
 M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charges des Ressources Humaines
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1.	Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université	5
1.3.	Avis sur le projet de création de l'ESIFE	5
1.2.	Approbation des statuts de l'Université	15
2.	POINT RESSOURCES HUMAINES	18
2.1.	Approbation de la politique d'emplois 2016 : enseignants-chercheurs, chercheurs et BIATSS	18

La séance est ouverte à 9 heures 39, sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.

Le Président informe les membres du Conseil d'Administration qu'une interruption de séance interviendra à 10 heures 20 afin de rendre un hommage aux victimes des attentats du 13 novembre.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université

Un amphithéâtre avec les personnels BIATSS (Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé) devait avoir lieu mais il est reporté. Celui prévu avec les étudiants se tiendra probablement au début du mois de janvier.

Les rencontres avec les organisations syndicales dans le cadre d'un protocole d'accord social ont débuté.

La reconnaissance des systèmes d'information se poursuit, l'Institut Supérieur des Bio-Sciences (ISBS) est en cours d'examen.

1.3. Avis sur le projet de création de l'ESIPE

(Projection de diapositives.)

Mme ALBANÈSE présente la phase de structuration de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil, elle rappelle qu'il s'agit d'une école pour les diplômés d'ingénieurs de l'UPEC et que certains éléments ont déjà été présentés lors de précédents Conseils d'Administration. Elle souligne notamment que l'UPEC est habilitée à délivrer un titre d'ingénieur par le biais de la commission des titres d'ingénieurs depuis 2004. Il s'agit de la filière ISBS, qui est un projet collaboratif entre la faculté de médecine, la faculté des sciences et technologie mais aussi la cité Descartes. Depuis 10 ans ont émergé, au sein de l'établissement, des diagnostics et préconisations qui débouchent sur de nouvelles formations de type diplômes d'ingénieur pour répondre aux besoins.

En 2012, le Conseil d'Administration de l'UPEC a donné un avis favorable à l'équipe de direction pour explorer les modalités de création d'une école interne d'ingénieurs à l'UPEC afin de regrouper les différentes formations d'ingénieurs existantes mais aussi futures. C'était une possibilité, au regard de la qualité de l'insertion professionnelle offerte par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI), de donner plus de lisibilité au diplôme d'ingénieur de l'ISBS en l'intégrant dans une composante propre.

Elle ajoute que ce projet a été accompagné, dès 2012, par l'équipe de direction comme un projet politique permettant d'articuler ces nouveaux diplômes d'ingénieurs avec la nouvelle offre de formation des composantes de l'UPEC. C'est pourquoi il a été largement abordé dans les champs d'accréditation des formations qui le concernent, le champ santé, société, sciences, technologie et ingénierie, afin d'assurer le montage de cette composante interne et de renforcer les liens avec l'ESIFE Marne-la-Vallée. Cela pourra permettre d'assurer une non-concurrence entre les filières. La volonté est de faire de l'ESIFE un élément structurant du contrat d'établissement projeté pour les nouvelles universités.

La nécessité de structurer ce pôle ingénierie s'est aussi exprimée au niveau du soutien apporté par les autres composantes de l'université à ce projet, en particulier la faculté de médecine, la faculté des sciences et technologie, la faculté de science économie et gestion et les deux IUT de Créteil-Vitry et de Sénart-Fontainebleau. Le but est d'articuler, au départ du projet, 4 diplômes – mais aujourd'hui 3 – autour d'une composante interne sous statut L. 713-9 avec l'objectif de former des élèves ingénieurs sous statut étudiant et en apprentissage, en partenariat avec le CFA SUP 2000.

Ce projet s'articule autour de 3 diplômes :

- la filière anciennement intitulée bio sciences qui répond à la nouvelle nomenclature imposée par la CTI,
- la filière Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) qui s'est transformée en diplôme d'ingénieur et systèmes d'information,
- la demande de création d'une filière ingénierie et technologie pour la santé avec deux parcours.

L'esprit d'école de ces trois diplômes d'ingénieurs s'articule autour d'enseignements transversaux en sciences humaines et sociales axés sur le risque technologique et la responsabilité sociétale des diplômés de ces nouveaux ingénieurs, mais aussi en management et entrepreneuriat. Cela se traduit par un lien fort avec le montage, dès le début du projet, d'un club des partenaires qui permet d'initier plusieurs rencontres des différents partenaires associés à ces différentes filières et de les engager dans la structuration de l'école, pas uniquement en termes de cours assurés au sein des formations, mais aussi en termes d'accompagnement des étudiants et d'employabilité à la sortie du diplôme.

Un lien fort apparaît également avec la Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant (MIEE). La CTI est très sensible à cette ouverture des élèves ingénieurs vers l'entrepreneuriat dès leur formation d'étudiants. Une ouverture à l'international de ces élèves apprentis est fortement recommandée. De

nombreux laboratoires de la COMUE (communauté d'universités et d'établissements) Paris-Est et des laboratoires UPEC et UPEM sont associés à ces formations.

Cela conduit, avec une montée en puissance progressive des effectifs, à une composante qui accompagne 525 étudiants sur 3 années : ingé 1, ingé 2 et ingé 3.

Mme ALBANÈSE communique des éléments de calendrier :

- en juin et octobre avait été soumise au vote des conseils centraux de l'université une demande d'habilitation pour des nouveaux diplômes d'ingénieurs. Il y en avait 4 à l'époque,
- en décembre 2014, une visite du comité d'audit, après évaluation de ce dossier, a permis d'obtenir des recommandations,
- en mai 2015 un avis favorable a été donné pour l'ouverture de la spécialité systèmes d'information qui correspond à la transformation du master MIAGE en diplôme d'ingénieur sous statut étudiant et sous statut apprenti pour 4 ans.

Cela permet d'avoir un calendrier d'habilitation de 2015 à 2019 parallèlement aux habilitations obtenues par l'ESIPE Marne-la-Vallée. Un avis d'opportunités favorables a été rendu avec recommandation pour la demande d'ouverture de la spécialité ISBS sous statut apprenti et la spécialité ITS sous statut étudiant. La CTI n'a pas permis d'ouvrir la filière dès 2015 mais a préféré caler cette ouverture avec la demande de renouvellement de l'habilitation d'ISBS sous statut étudiant à partir de 2016. De ce fait, entre mai 2015 et septembre 2015, il a fallu travailler une nouvelle version du dossier dans laquelle des réponses ont été apportées aux recommandations de la CTI sur la filière ISBS; statut étudiant et statut apprenti et sur la filière ITS sous statut étudiant.

La spécialité ISBS a pour intitulé « CTI génie biomédical et santé » et la filière ITS interne a pour intitulé « CTI informatique et santé ». Ces éléments de nomenclature ont été questionnés par la CTI.

Trois demandes sont portées à l'appréciation du Conseil :

- la demande de renouvellement de l'habilitation ISBS sous statut étudiant,
- la demande de son extension à la création sous statut apprenti,
- la demande de création de la spécialité ITS.

Entre juillet et novembre 2015, cette deuxième version d'habilitation a été soumise aux différents conseils des composantes concernées mais aussi des conseils centraux de l'UPEC, elle est soumise aujourd'hui au conseil. Dans la continuité de ce calendrier.

Les éléments qui concernent l'organisation administrative et pédagogique de cette future composante ont été présentés et votés en 2012, ils ont pour but de permettre le rassemblement de ces diplômes d'ingénieurs dans une nouvelle composante interne de l'UPEC avec un statut d'institut, selon l'article

L. 713-9, qui permettra de donner à l'ESIPE Créteil tous les moyens d'accomplir ses missions. Plusieurs spécialités seront hébergées dans cette école d'ingénieurs : la filière ISBS et la filière SI, qui existent déjà, et la filière ITS, dont l'habilitation est en cours d'expertise.

L'objectif est d'avoir une organisation et un pilotage communs articulés avec l'UPEC et au service de toutes les filières, une équipe pédagogique unique et articulée autour des spécialités, et une équipe administrative unique avec un service de proximité.

L'organisation des sites de cette école est liée à un site principal, le site Saint-Simon, qui abrite actuellement l'École Supérieure d'Informatique Appliquée à la Gestion (ESIAG). Il accueillera des enseignements transversaux et le pôle administratif avec la scolarité et le pôle partenariat, une salle des professeurs, un local pour les associations étudiantes, mais aussi des bureaux dédiés à l'équipe de direction et aux enseignants. Des sites périphériques seront également associés, pour les enseignements transversaux ou spécifiques, avec un accueil de proximité qui sera maintenu dans ces sites périphériques. C'est le cas du site de la MIEE en émergence, mais c'est aussi le cas de la faculté de médecine et de la Faculté des Sciences et Technologie (FST) qui restent étroitement associées à ces spécialités et également l'IUT Créteil-Vitry et en particulier son site de Vitry pour les plateformes technologiques de la spécialité ITS, surtout en dernière année.

La mobilisation des ressources pour ces nouvelles composantes consiste principalement en une réorganisation des forces déjà existantes. Ces filières d'ingénieurs existent d'ores et déjà dans l'établissement avec les équipes pédagogiques et administratives qui sont mobilisées sur ces formations. Ce sont des personnels enseignants, enseignants-chercheurs et administratifs. En particulier pour l'ISBS, il s'agit de personnels de médecine et de la FST. Pour la filière systèmes d'information, il s'agit des équipes pédagogiques de l'ESIAG au sein de la Faculté de Sciences Économiques et de Gestion (FSEG). Les composantes partenaires continuent de soutenir très fortement le projet de création de l'ESIPE Créteil. Ce soutien se traduit aujourd'hui à la fois par des transferts de supports de postes mais aussi par des mises à disposition de services d'enseignement. C'est le cas de l'IUT Créteil-Vitry pour ITS et de FST et de la faculté de médecine pour ISBS. Le support administratif sur les fonctions financières et RH sera partagé avec certaines missions, en lien avec la FSEG, sur la base du service actuellement en place. Cette restructuration pédagogique et administrative est travaillée en concertation étroite avec les personnels directement concernés mais aussi avec les services de la DRH.

La contribution des composantes partenaires a été validée lors du Comité technique (CT) du 28 octobre. Sont mentionnés les transferts de supports de postes ou de mise à disposition de services

qui ont été votés dans les conseils de gestion de ces composantes et qui ont reçu un avis favorable du CT en novembre.

Les transferts de postes sont mentionnés dans le détail.

En termes d'organisation pédagogique un personnel administratif conséquent est d'ores et déjà disponible pour accueillir les premières promotions. La structuration mentionne un responsable administratif en lien étroit avec une antenne financière et RH qui est partagée avec la FSEG. Un responsable informatique du personnel de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) est mis à disposition sur cette structure administrative, un responsable de scolarité associé à des gestionnaires et un responsable développement et partenariat.

Cet organigramme administratif évoluera vers un organigramme cible en lien avec l'évolution des effectifs de la filière d'ingénieurs au fur et à mesure de l'entrée en cycle ingénieur des futurs élèves.

M. CUESTA prend la suite de cette présentation et informe le Conseil qu'une décision est à prendre sur la création d'un institut à l'UPEC.

Une annexe est fournie qui donne les éléments des dispositions transitoires. Il rappelle que pour démarrer une composante dans une université, il faut qu'un premier conseil soit élu qui élabore les statuts définitifs. Ceux-ci sont approuvés par le Conseil d'Administration de l'université.

L'article 713-9 prévoit que les personnalités extérieures représentent entre 30 et 50 % des membres du conseil de la composante. Il a été décidé de ne pas prendre 50 % mais 38 %. L'idée a été d'équilibrer les personnalités extérieures et les représentants élus des enseignants et enseignants chercheurs, plus les représentants des BIATSS. Les représentants élus de l'UPEC enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS seront au nombre de 12. Les représentants des usagers seront au nombre de 4. Les représentants des personnalités extérieures seront au nombre de 10, avec une répartition entre les collectivités territoriales.

Il y aura également un représentant du CFA SUP 2000 et un représentant des acteurs économiques. 5 représentants seront ensuite désignés par les membres du conseil provisoire, dont la mission unique sera d'élaborer les statuts.

Dès lors que les statuts auront été élaborés par ce conseil, ils seront proposés à l'approbation du CA qui attendra les décrets de création à la suite de quoi ce conseil provisoire deviendra définitif. Un directeur ou une directrice sera élu le tout devenant opérationnel en septembre 2016.

Trois délibérations sont proposées au Conseil :

- Une demande d'accréditation dans le domaine biomédical et santé et dans le cadre d'ITS.

- La deuxième délibération porte sur la création d'un institut interne au sens des articles 713-1, 713-9, 713-1 (qui indique les composantes de l'université) et 713-9 (spécifique aux instituts et aux écoles). Dans l'annexe et la délibération qui ont été distribuées, il faut remplacer « école interne » par « institut ».
- La somme des membres est de 26 et non de 28.

L'article premier de la deuxième délibération est unique : création d'une composante interne institut de type articles 713-1 et 713-9, avec des éléments transitoires. Quand une composante est créée, les statuts ne peuvent être élaborés que par le conseil, sauf s'il n'y a pas encore de conseil (ce qui est le cas aujourd'hui), auquel cas les éléments minima sont définis.

Le Président remercie les interlocuteurs et souligne que les procédures décrites ont déjà été utilisées antérieurement pour le secteur des sciences de l'univers.

Mme CHEVALIER regrette que Mme ALBANÈSE n'ait pas fait dans sa présentation un rappel des votes – consultatifs ou non – sur le projet de création de l'ESIFE Créteil.

Elle aurait également souhaité disposer de moyens en termes de postes.

Mme ALBANÈSE revient sur les votes dans les instances et rappelle qu'il y a eu un premier passage en 2014 sur la première version du dossier. À l'époque, ce dossier concernait 4 diplômes d'ingénieurs avec toujours la présentation de l'organisation de ces diplômes dans une nouvelle composante interne de l'université. Ils sont passés :

- pour avis dans le conseil de gestion de la faculté des sciences économiques et gestion le 12 juin 2014 avec un vote à l'unanimité,
- pour avis dans le conseil de gestion de médecine le 25 juin 2014 avec un vote à l'unanimité,
- pour avis en conseil de gestion de la faculté des sciences et technologie le 17 juillet 2014 avec un vote à l'unanimité moins une abstention,
- pour avis de la CFVU et de la commission recherche le 7 juillet 2014 avec des votes à l'unanimité,
- pour avis du CA le 11 juillet 2014 avec 22 voix pour, 1 abstention, 2 votes contre,
- pour avis du Conseil Académique le 6 octobre 2014 avec un vote à l'unanimité, dans le cadre de la présentation de l'offre de formation intégrant les diplômes d'ingénieurs.

Dans le cadre de la nouvelle campagne et de la préparation de la version 2 du diplôme, qui prenait en considération les recommandations de la CTI, le dossier est à nouveau passé dans les composantes sur l'habilitation des formations en intégrant les éléments de structuration de la nouvelle composante et

de ce fait en intégrant les politiques de postes afférentes à chacune des composantes concernées. Cela a conduit à présenter le projet :

- le 2 juillet 2015 devant la faculté des sciences économiques et gestion avec un vote à l'unanimité moins une voix contre,
- le 12 octobre 2015 devant le conseil de gestion de la faculté des sciences et technologie avec un vote à l'unanimité moins 3 abstentions,
- le 17 novembre 2015 devant le conseil de gestion de la faculté de médecine avec un vote à l'unanimité sur le dossier d'habilitation et sur la création de la composante,
- un vote négatif a été rendu sur l'affectation d'un poste qui fera l'objet d'un commentaire sur les transferts de postes,
- un avis du CT le 28 octobre 2015 sur les éléments de mobilisation des ressources spécifiques sur la création de la composante avec 8 abstentions et 4 votes pour,
- un avis du Conseil Académique, le 23 novembre 2015, avec 2 voix pour et 8 abstentions.

Le CT a eu une démarche très positive dans le sens où le dossier était passé la première fois en CT alors que tous les votes en conseil de gestion n'avaient pas encore eu lieu. Le CT a reconnu l'intérêt stratégique de la création de cette composante mais il a préféré surseoir au vote dans l'attente des votes des différentes composantes concernées. Le vote de la faculté de médecine est arrivé trop tardivement. Le CT s'est quand même prononcé par 2 abstentions et 2 votes pour.

Le dernier passage a été le Conseil Académique du 23 novembre, qui devait se prononcer sur le dossier d'accréditation au regard du positionnement de la CFVU et de la commission recherche. Il s'est exprimé par 35 votes pour et 3 abstentions.

L'étape finale est le vote du Conseil d'Administration prévu aujourd'hui sur les postes et les transferts de ressources présentés. Les directeurs de composantes concernés pourront éventuellement réagir à ces éléments.

L'ensemble des postes votés en conseil de gestion de la faculté de sciences économiques et gestion est indiqué. Sur la faculté de médecine les engagements étaient légèrement différents, il s'agissait du transfert de 2 postes d'EPR, 3 MCF, 3 BIATSS et éventuellement des mises à disposition. Certains transferts de postes ont été proposés à la mise à disposition de services, c'est notamment la mise à disposition des 2 professeurs d'universités qui sont très engagés dans cette formation. C'est aussi le cas de la mise en disponibilité d'heures de services d'un ingénieur de recherche qui ne sera pas associé directement aux ressources humaines de cette composante. La faculté des sciences et

technologie a maintenu son engagement en termes de transfert de 2 supports de postes de maître de conférences.

Il faut savoir que ces enseignants de la faculté des sciences et technologie travaillent depuis de nombreuses années en lien avec l'ISBS. Mais en termes de gestion il n'est pas demandé aux personnels susceptibles d'être intéressés d'effectuer l'intégralité de leur service à l'ISBS. Les enseignants-chercheurs associés à ces supports de postes seront transférés dans la composante ESIPÉ mais pourront continuer à assurer des heures d'enseignement à la faculté des sciences et technologie.

Le doyen de la faculté des sciences et technologie a proposé une mise à disposition sur heures statutaires d'heures de services d'autres enseignants de sa composante qui participent depuis de nombreuses années aux enseignements de l'ISBS.

L'Institut Universitaire de Technologie (IUT) Créteil-Vitry s'implique très fortement dans ce projet. Le directeur de la composante s'est engagé sur 6 équivalents temps plein (ETP) mis à disposition sur heures statutaires.

Mme CHEVALIER remarque dans le tableau 8 que des personnels mis à disposition restent rattachés à leur composante alors que d'autres changent de rattachement.

Mme ALBANÈSE répond qu'ils restent rattachés à leur composante mais effectuent des heures incluses dans leurs services pour les filières d'ingénieurs de la nouvelle composante.

Mme CHEVALIER veut savoir si deux personnes physiques bougent. Elle dit avoir compris qu'il s'agissait d'heures statutaires.

Mme ALBANÈSE répète que deux personnes physiques bougent et qu'il s'agit de 2 transferts de postes de la FST vers l'ESIPÉ. Mais ce sont des personnes qui, d'un point de vue historique, font à la fois des enseignements à l'ISBS mais aussi à la FST. L'idée n'est pas de les « déshabiller » de leur enseignement. Ils sont engagés dans ces formations et ils auront le choix de conserver ou non ces enseignements à la FST. Le doyen ne s'engage pas que sur les supports de postes, il s'engage à ce que d'autres enseignants de sa composante puissent venir compléter ces heures d'enseignement à équivalence, à concurrence de 384 heures. Ils sont déjà impliqués dans l'ISBS.

Sur l'ensemble des heures d'enseignement de l'ISBS, 40 ou 60 % des enseignements sont assurés par des enseignants de la FST, ce qui montre le degré d'implication des enseignants de cette composante dans cette formation. En ce qui concerne la FSEG, il s'agit vraiment de transferts. L'équipe pédagogique de l'ESIAG ne sera plus impliquée sur la MIAGE mais sur l'ESIPÉ.

Mme CHEVALIER demande que lui soit remis le tableau des statuts et elle souhaite savoir ce que l'on entend par « représentants à titre personnel ».

M. CUESTA répond que c'est un terme du Code de l'éducation utilisé dans les statuts de toutes les universités. Il s'agit d'un terme générique employé pour les personnalités extérieures.

M. GIRAL demande s'ils sont proposés par le directeur.

M. CUESTA répond par la négative, ils sont désignés par tous les membres du conseil, avec une obligation de parité.

Mme CHEVALIER souhaite savoir comment vont être arbitrés les éventuels conflits dans les modes de désignation.

Mme ALBANÈSE répond que les représentants des collectivités territoriales du CFA et les acteurs économiques sont désignés par * et que les représentants à titre personnel le sont par les membres du conseil provisoire. Les CV sont étudiés par les membres élus du conseil provisoire. Il en faut 5 et ils sont élus.

Mme CHEVALIER souhaite une explication sur la volonté qu'il y ait autant de personnalités extérieures et ce qui justifie une aussi faible représentation des usagers.

Mme ALBANÈSE fait état de la difficulté pour trouver un équilibre entre les diverses recommandations. La CTI est plutôt favorable à un rapport 50/50 et à une forte représentativité des personnalités extérieures, tandis que l'université a émis d'autres souhaits. Au regard de la structuration actuelle des ressources humaines de l'école, la structuration proposée semble un bon compromis. 38 % est un équilibre relatif.

Le Président ajoute que l'idée de la CTI est de disposer de partenaires qui vont faciliter l'insertion professionnelle des étudiants.

La séance, suspendue à 10 heures 20, est reprise à 10 heures 45.

M. LE GOFF remercie Mme ALBANÈSE pour sa présentation. Il souligne l'importance du projet pour l'UFR et il apprécie le soutien unanime qui a été apporté. Il pense que l'impact des discussions et des votes aura un impact sur son conseil de gestion.

Mme FAURE-DUNABEITIA signale que lors du débat sur le projet de création de l'ESIPÉ Créteil, le SGEN-CFDT a émis plusieurs réserves :

- Les qualifications demandées au personnel BIATSS sont a minima pour une école d'ingénieurs de catégorie C.
- Cette école s'inscrit dans le projet Chérioux et dans le projet de Silver Valley dans le Val-de-Marne, il y a une dynamique de l'emploi dans le territoire or rien sur ce sujet n'apparaît dans le dossier de création de l'ESIPÉ Créteil.

M. TAVERNIER partage, à titre individuel, le point de vue du SGEN-CFDT sur la question des postes de catégorie C, mais il fait remarquer que dans le cadre de la cartographie actuelle il est possible de réfléchir aux compétences et à la cotation de ces emplois.

Le Président précise que des discussions ont débuté dans le cadre du projet Silver Valley et qu'une convention a été signée il y a environ 6 mois avec le pôle allongement de la vie. Cette convention est en lien avec ce projet. La création de l'ESIFE Créteil est une manière de rendre plus visibles les formations d'étudiants pour accompagner ces évolutions. Une convention avec la communauté d'agglomération Seine Amont, qui soutient l'UPEC dans le cadre du projet I-SITE, va être signée. Des interactions vont être développées, notamment au niveau international.

Un travail de réseau s'effectue entre la France et la Chine. Les deux pays travaillent ensemble, ils ont besoin d'ingénieurs, que ce soit dans le cadre de la physique ou du biomédical. L'ESIFE Créteil permettra de mieux articuler l'UPEC avec le développement du territoire et de ses entreprises.

M. THIARD souligne que le projet d'aménagement du domaine a été engagé par le département. Il s'agit d'abord et avant tout d'un projet immobilier et environnemental. 100 000 m² de constructions nouvelles sont prévus, leurs vocations ne sont pas encore toutes arrêtées. La société d'économie mixte du département est en charge du développement de ce projet immobilier et assurera le développement du site et son amélioration.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique du biocluster francilien, qui comportera des éléments de formation déjà existants et qui articulera la formation, la recherche et le monde de l'entreprise.

Mme FAURE-DUNABEITIA fait remarquer qu'un schéma régional de formation est en cours et que les organisations syndicales sont en cours d'audition sur ce sujet. Elle souligne l'absence des universités dans ce schéma et leur incompréhension dans la lecture des documents fournis par les organisations syndicales.

Le Président propose de passer au vote.

M. BLANC donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de M. LAFOND et de M. GOGNY.
- M. DRIANT a reçu procuration de M. SERNE.
- M. MAITROT DE LA MOTTE a reçu procuration de M. BARREIX.
- Mme OLLIVIER-YANIV a reçu procuration de M. CEGIELSKI.
- M. CUESTA a reçu procuration de M. ONETO et de M. MORET.
- M. THIARD a reçu procuration de Mme SACHOT-MOIREZ.

- M. GIRAL a reçu procuration de Mme KRUSZYNSKA et de Mme LE LAGADEC.
- Mme CANTUEL a reçu procuration de M. CASCIANI.
- Mme KOCH a reçu procuration de M. LOMBE.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la demande d'accréditation pour la délivrance des titres d'ingénieurs.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (0 contre, 6 abstentions) le projet de délibération du CA qui prévoit dans l'article 1 des statuts la création d'une composante interne de type institut au sens des articles L 713-1 et L. 713-9.

Le Président remercie les responsables de ce dossier.

1.2. Approbation des statuts de l'Université

(Projection de diapositives.)

M. CUESTA rappelle, avant de passer aux différents articles qui seront modifiés, les éléments de contexte. Des modifications importantes sont intervenues à l'issue de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Deux éléments essentiels justifient ces modifications :

1) l'élection du président ou de la présidente de l'université, qui sera désormais élu par l'ensemble du Conseil d'Administration (les membres élus, les personnalités extérieures nommées et les personnalités extérieures à titre personnel avec appel à candidatures).

2) la représentation des différents secteurs de formation à l'université est obligatoire. L'université est pluridisciplinaire avec santé, elle comprend les 4 secteurs de formation.

La règle a changé pour le Conseil d'Administration, la liste n'est représentative que pour 3 des 4 secteurs.

La représentation doit être effectuée pour les enseignants et enseignants-chercheurs par les personnels BIATSS. Les collègues A (professeurs et assimilés), B (autres enseignants, chercheurs et assimilés) et usagers seront impactés. Certains éléments des statuts ont été modifiés pour en tenir compte. Ces modifications vous ont été communiquées.

M. CUESTA propose d'examiner les articles modifiés :

Article 11 (page 4 des statuts)

Le but est d'assurer une lecture plus fluide en séparant les unités de formation, les écoles, les instituts et l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE).

Article 21 (page 9)

Élection du président : des précisions ont été apportées ainsi que quelques ajouts, notamment :

- une nouvelle convocation du Conseil d'Administration si les élections ne sont pas acquises à la majorité absolue lors de la première séance,
- la possibilité d'enregistrer de nouvelles candidatures entre les convocations.

Article 27 (page 11)

Les modifications de cet article sont de deux natures :

- La précision des secteurs tels qu'ils sont indiqués dans le code de l'éducation, les quatre secteurs de ce code ont été repris.
- Toute la partie des secteurs de formation a été renvoyée à l'annexe qui fait partie des statuts.

Article 30 (page 12)

Les modifications de l'article 30 permettent, en cas de vacance de la présidence, de convoquer le conseil. La partie concernant l'appel à candidatures de personnalités extérieures a également été revue.

La demande de recul d'une semaine des élections a été acceptée. Le conseil devrait élire 3 personnes hors les 5 extérieures. La parité doit être respectée, un nouvel appel d'offres pourrait être relancé afin de remplir cette obligation.

Article 36

Il concerne les personnalités extérieures.

Dans le cadre de la loi de 2013, un organisme de recherche doit être choisi et précisé dans les statuts. Entre l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) et le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), l'UPEC a choisi l'INSERM, ce qui, dans le futur, pourrait lui permettre d'avoir les deux organismes dans le cadre d'une future université.

Les mêmes règles sont appliquées dans la répartition des différents personnels : 32 membres pour la commission recherche. Il faut un équilibre entre les professeurs et les habilitations à diriger des recherches (HDR). Des tableaux récapitulent les répartitions.

Les élections auront lieu de fin 2015 à fin 2016 afin de respecter les consignes ministérielles. Les universités ont modifié leurs statuts en conséquence. Nous souhaitons y parvenir avant début février.

Pour la commission formation, les règles de répartition ont été reconduites. Les laboratoires de sciences voteront dans le secteur sciences et technologie. La partie médecine votera dans la partie médecine santé. Les personnels du premier degré sont rattachés au secteur des sciences humaines et sociales.

M. THAUVRON demande pourquoi les étudiants de sciences économiques et sociales sont dans le secteur 1 et les enseignants de sciences économiques et sociales dans le secteur 2.

M. CUESTA pense qu'il serait plus cohérent de les mettre dans le même secteur.

Il signale que le représentant du CROUS qui était invité est remplacé par une personnalité extérieure à désigner.

L'article 30 est un article chapeau.

Mme HUMAIN-LAMOURÉ ajoute que dans cet article figure le choix final des personnalités extérieures sans que soit précisé leur mode d'élection. Elle estime que la façon d'élire les personnalités n'est pas claire.

Mme RIOU constate que les règles applicables figurent dans les articles 30 et 31 avec le renvoi à tous les alinéas concernés. Il faut simplement barrer le mode de suffrage de la CFVU et de la CR qui crée une confusion.

Mme CANTUEL réagit à l'article 46, elle souhaite obtenir des précisions sur le mode d'attribution des sièges.

M. CUESTA répond que ces attributions ont été faites au prorata du nombre d'électeurs pour tous les secteurs.

La loi impose d'avoir des listes et pour faire une liste il faut au moins 2 personnes par circonscription électorale. Une dérogation existe dans le cadre de la commission recherche. Elle ne s'applique que lorsqu'il y a un siège pour le collège considéré.

Mme CHEVALIER fait une remarque générale sur la méthode et la forme, elle trouve étrange et inquiétant de changer les statuts à deux mois des élections et elle estime que les délais de convocation sont trop courts. D'autre part, elle revient sur l'article 36 car elle n'est pas convaincue par la réponse sur le choix qui a été fait entre l'INSERM et le CNRS. Elle ne comprend pas non plus la manière d'affecter les prorata.

M. CUESTA indique que des élections auront lieu de fin 2015 à fin 2016 afin de respecter les consignes ministérielles. Les universités ont modifié leurs statuts en conséquence. Le but est d'y parvenir avant début février 2016.

Mme CHEVALIER déplore que ce ne soit pas la première fois qu'un délai aussi bref est imposé. Elle n'est pas convaincue de la pertinence du choix de l'INSERM par rapport au CNRS et elle considère que le basculement des sciences économiques et sociales aura un effet sur les prorata.

M. CUESTA répond que :

- Les prorata sont basés sur un nombre de sièges entiers et qu'il en faut obligatoirement un.

- Pour faire basculer un siège d'un endroit à un autre, il faut que beaucoup de personnes changent de secteur.

Le Président revient sur le choix entre le CNRS et l'INSERM. Il fait remarquer que l'UPEC travaille beaucoup avec l'INSERM.

Il propose de passer au vote.

M. BLANC fait état d'une nouvelle procuration, celle donnée par Mme FAURE-DUNABEITIA à Mme DESPRÈS.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (2 contre, 1 abstention) les statuts de l'Université.

2. POINT RESSOURCES HUMAINES

2.1. Approbation de la politique d'emplois 2016 : enseignants-chercheurs, chercheurs et BIATSS

M. SIOLY présente la campagne d'emplois et rappelle que ce travail itératif est mené par la direction de l'université, les structures et la DRH.

Il s'appuie sur des tableaux de demandes et les conseils transmis par les structures.

Une campagne d'emplois représente trois types d'interventions : création, transformation et maintien des supports et publication.

Il y a trois types de créations :

- les créations nettes par délégation d'emplois nouveaux par l'État,
- les créations par l'établissement sur ses ressources propres (uniquement des agents non titulaires),
- les créations par redéploiement à stock neutre.

Les transformations se font en « pyramidant » ou en « dépyramidant », elles se font par la transformation du support vacant ou à support occupé par mise en adéquation de l'emploi avec la situation réelle.

Les concours mutualisés sont particuliers à l'UPEC.

Les maintiens constituent le gros de la campagne d'emploi et donnent lieu à des recrutements par concours, par mutation ou par venue d'agents non titulaires.

Il n'y a pas de gel d'emploi cette année.

La campagne d'emplois vise au soutien de projets structurants pour l'université, tels que la formation continue et que le Service commun d'éducation permanente et des partenariats entreprises (SCEPPE).

Le développement du potentiel de recherche est une politique continue de l'établissement avec le soutien à la création d'ESIFE.

Le renforcement des services de médecine préventive a été discuté en CT et en Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les missions de support au service des structures : les priorités de l'UPEC sont maintenues comme par le passé.

La maîtrise de la masse salariale passe par la soutenabilité financière. Un équilibre a été atteint en 2015.

M. CUESTA ajoute que 3 créations d'emploi ont été retenues, l'une datant de l'an dernier, non pourvue, un poste pour l'ESIFE et un en médecine pour un pédopsychiatre.

M. SIOLY précise que pour les BIATSS, sur 47 demandes, 7 ont été retenues dont 3 par redéploiement de supports vacants.

La campagne anticipe sur l'éventuelle délégation de nouveaux emplois COMUE 2016.

Créations d'emplois : un coordinateur administratif pour la MIEE, un support d'infirmier pour le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), un support assistant de direction VRI* dans le cadre du SCEPPE, un support assistant ingénieur (ASI) pour le responsable de sûreté à la direction du patrimoine et un gestionnaire de recrutement technicien à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

D'autres créations d'emplois sont plutôt des redéploiements de fonctions. Il s'agit d'éviter de disséminer l'expertise.

La mise à disposition d'un support de chargé de développement au bénéfice de l'École d'Urbanisme de Paris (EUP) répond à la même motivation.

Les créations d'emplois se font par pérennisation. Par exemple, le patrimoine conducteur d'opérations de travaux est un métier dans lequel il est difficile de recruter. Les concours permettent de le faire. Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) en situation de handicap peuvent être titularisés à l'issue d'un stage d'un an.

Les réactivations ont été glissées dans les créations, 8 ont été retenues (patrimoine SCEPPE).

M. CUESTA signale que des demandes de transformation de postes de maître de conférences en postes de professeur et inversement ont été retenues.

Pour ce qui concerne l'ESPÉ, sur 9 postes, 4 sont occupés par des enseignants-chercheurs et 5 par des temps partagés. Il s'agit d'universitariser l'ESPÉ dont la réponse est attendue.

M. MARIN informe le conseil que la proposition sera présentée le 9 décembre.

M. SIOLY poursuit sa présentation : pour les transformations des personnels BIATSS il s'agit de 8 repyramidages et de 8 dépyramidages (73 demandes)

Au bilan est constaté un renforcement de la structure intermédiaire de ces emplois sur des postes d'ASI.

Pour le gros de la campagne sont maintenus 39 postes d'enseignants-chercheurs, 25 postes de maîtres de conférences et 14 de professeurs.

Pour les BIATSS, 90 demandes de maintien ont été enregistrées, soit des demandes, soit des remplacements de postes vacants. Par ailleurs, 2 ouvertures de postes au concours ont été arbitrées favorablement.

Les chances de réussite sont évaluées pour préserver les candidats déjà sur le support.

Le Président et M. CUESTA renvoient aux tableaux.

M. SIOLY présente le bilan des postes ouverts sur concours dans les catégories B et C. Le dispositif Sauvadet, dont l'expiration était prévue pour 2016, devrait être prolongé de 2 ans par la loi.

L'employeur public doit recruter à hauteur de 6 % des agents en situation de handicap.

La campagne d'emplois 2016 est estimée à 350 000 € en année pleine.

M. MOSCOVICI fait savoir dans le cadre de la campagne d'emplois pour les enseignants-chercheurs, la faculté des sciences et technologie remercie l'équipe de direction de l'UPEC d'avoir suivi sa demande de transformation de poste. En revanche, la faculté regrette que certaines de ses demandes concernant les BIATSS n'aient pas été acceptées, un désaccord est apparu par rapport aux résorptions de précarité, la difficulté réside dans la mutualisation des concours en physique, chimie et biologie. Néanmoins, l'université suit la faculté dans sa demande d'ouverture d'un concours spécifique (laboratoire catégorie A) et dans sa demande de résorption de précarité pour un poste de technicien.

M. SIOLY précise que les postes ciblés sont pour la faculté des sciences et technologie.

M. TAVERNIER ajoute que cette faculté est une composante parmi 13 autres et que l'on vise à avoir des équilibres entre les composantes.

M. SIOLY précise que l'université et la faculté des sciences et technologie ont manqué de temps pour discuter et parvenir à une vision partagée.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité (0 contre, 3 abstentions) la politique d'emplois 2016 des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des BIATSS.

Le Président remercie les personnes qui ont travaillé sur la campagne d'emplois.

La séance est levée à 12 heures 34.